

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n^{os} 387, 437 et 438?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

LE VIETNAM—LES RAPPORTS DE M^{me} CLAIRE CULHANE ET DE M. ALJE VENEMMA

Motion n^o 387—**M. MacDonald (Egmont):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les rapports remis au premier ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à l'Agence canadienne de développement international de la part de M^{me} Claire Culhane et du D^r Alje Venemma au sujet de leurs observations concernant la participation du Canada à l'aide extérieure accordée au Vietnam, le mésusage possible de l'aide canadienne et les atrocités signalées.

Une voix: Réserver.

M. l'Orateur: Réservée.

LE TRANSPORT DU COURRIER À MONTRÉAL—
LE MÉMOIRE DE M. PIERRE BRETON
À LA COMMISSION GOLDENBERG

Motion n^o 437—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du mémoire soumis par Pierre Breton, de la société G. Laplame Inc., à la commission d'enquête H. Carl Goldenberg sur le transport du courrier à Montréal.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, M. Goldenberg m'a avisé que M. Pierre Breton a rédigé le mémoire à titre privé, à condition qu'il reste confidentiel. Pour cette raison, j'espère que le député consentira à retirer sa motion.

M. Orlikow: Entendu.

M. l'Orateur: Retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE TRANSPORT DU COURRIER À MONTRÉAL—
LES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA
COMMISSION GOLDENBERG

Motion n^o 438—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, correspondance, documents, rapports, tableaux et exposés présentés à la commission d'enquête sur le transport du courrier à Montréal.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, M. Goldenberg m'apprend qu'aucun document ou mémoire n'a été présenté à la Commission qui n'a pas tenu de séances publiques. On a accepté deux documents à titre privé, à condition qu'ils seraient tenus pour confidentiels. Pour ces raisons, le député acceptera sûrement de retirer la motion.

M. Orlikow: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement sur un point qui touche tous les députés? C'est le deuxième cas de suite où l'on tient de la documentation publique pour confidentielle parce que des gens ont cru que leurs exposés n'auraient pas à être soumis à la Chambre. Je le déplore parce que, quelle que soit l'entente survenue entre le particulier qui présente un mémoire ou un autre document et une personne de l'extérieur, la lecture du document est interdite aux députés.

M. l'Orateur: Sauf le respect que je dois au député, j'estime que cela n'était guère un rappel au Règlement. Il me semble que ce pourrait être l'objet du débat si, pour des raisons valables ou pour d'autres raisons, le ministre refusait de déposer ou de présenter les documents. Le député qui a présenté la motion, dans ce cas le représentant de Winnipeg-Nord, peut demander qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

M. McCleave: Il s'agit là assurément d'une question de privilège qui intéresse l'ensemble des députés.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, bien sûr, je n'accepte pas l'argumentation développée par le gouvernement. J'ai déjà exprimé mon point de vue. Il me semble qu'il y a trop de mystère. Je demande le report à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour. Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE FLÉCHISSEMENT À LA BOURSE—LA POLITIQUE ANTI-INFLATIONNISTE—LA RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais demander au ministre des